RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BUDENAT® RAPID WIPES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectants
Catégories de processus [PROC]: 10

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG	
Rue:	Fraunhofer Str. 17	
Lieu:	D-87700 Memmingen	
Téléphone:	+49 (0) 8331 930-6	Téléfax: +49 (0) 8331 930-880
e-mail:	info@buzil.de	
Internet:	www.buzil.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Matière solide inflammable: Flam. Sol. 2
Mentions de danger:
Matière solide inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H228	Matière solide inflammable.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260	Ne pas inspirer les vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P501	Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales et nationales connexes.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	éthanol			45 - < 50 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Les indications se rapportent à la matière active technique. (Ethanol)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000 5000	1900 9500		VME (8 h) VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.
Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14387, A1)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide	
Couleur:		
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non applicable	
Modification d'état		
Point de fusion:	non applicable	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable	
Point d'éclair:	24 °C	(Agent d'imprégnation)
Inflammabilité		
solide:	non déterminé	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non déterminé	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 25 °C):	non applicable
Hydrosolubilité:	partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	non applicable
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE	
	par inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat	ATE	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	éthanol			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets-Produit

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1325
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	4.1
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	40
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1325
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	4.1
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 kg

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1325
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1

Dispositions spéciales: 223, 274, 915

Quantité limitée (LQ): 5 kg

EmS: F-A, S-G

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1325

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 kg

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 446

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 449

IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 45 % (Ethanol)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:
PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.
PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.
PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.
PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).
PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage
PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)